

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 13 mai, à vingt heures, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 9 mai 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yannick TOULOUX.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 2

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.

Absents : Gaëtan BRARD, Pascal PETIT

Excusé : Isabelle DUGAST, Clément FLANDRIN, Jean-Paul NAUD,

Pouvoirs :

Isabelle DUGAST donne pouvoir à Yannick TOULOUX pour la représenter

Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick MAILLARD pour le représenter

Secrétaire : M Philippe OLIVIER

Monsieur le Maire étant empêché, Monsieur Yannick TOULOUX, 1^{er} adjoint ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2016.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Réalisation d'un prêt crédit relais auprès du crédit mutuel

Réalisation d'un prêt crédit relais auprès du crédit mutuel

M. Yannick TOULOUX, premier adjoint, rappelle que pour les besoins de financement de la construction du Pôle Enfance jeunesse il a déjà été nécessaire de recourir :

- à un crédit relais d'un montant de 578 000 EUR auprès du Crédit Mutuel
- à un emprunt de 550 000 EUR auprès de la Poste.

Le conseil régional et le conseil départemental tardent à nous verser les subventions, la commune n'est actuellement plus en mesure d'assurer le paiement des factures par manque de trésorerie.

Pour les travaux relatifs au Pôle Enfance Jeunesse, les services du Conseil régional ont confirmé réaliser un virement sous 3 à 4 semaines pour une demande établie le 7 janvier 2016 pour un montant de 237 208.87 €.

Pour la clôture des travaux de la maison des Jeunes, le Conseil départemental, malgré l'appui d'un conseiller départemental, n'a aucunement précisé la date approximative du versement du solde d'une subvention d'un montant de 73 667.00 € déposé depuis le 30 novembre 2015.

Les fournisseurs nous relancent pour des factures impayées et certains d'entre eux nous ont fait état de leurs difficultés financières faute d'un retard de paiement de la collectivité.

Aussi, Monsieur le Maire a pris la décision de proposer de réaliser un emprunt de 200 000 EUR pour gérer ce défaut temporaire de trésorerie.

Il est important de souligner que la commune est également en attente du versement du FCTVA dont le montant est évalué à 240 000 euros.

Monsieur TOULOUX rappelle à l'assemblée le plan de financement adopté lors de l'engagement de l'opération.

Plan de financement prévisionnel TTC après consultation			
Pôle Enfance Jeunesse avec VRD			
tranche ferme - mise à jour 23 mars 2015			
Dépenses		Recettes	
Travaux (hors VRD et aménagt ext)	1 386 346,34 €	CAF	112 000,00 €
terrain 1	50 235,45 €		
terrain 2	128 958,30 €	CAF création de places	15 000,00 €
Terrassement et VRD	92 010,84 €	FNAD I	280 000,00 €
AMO	62 430,00 €	DETR (en attente)	122 500,00 €
		réserve parlementaire	26 000,00 €
concours MOE	18 030,00 €	FDSC (en attente)	254 857,26 €
concours jury	1 131,70 €	NCR (Région)	515 111,00 €
MOE	254 756,80 €	Sous-total	1 325 268,26 €
		FCTVA (année 2016)	311 529,79 €
CT	11 830,00 €		
CSPS	5 950,00 €		
études G11	1 890,00 €	Sous total	
études G12	3 030,00 €		
géomètre	730,30 €		
		Commune	221 374,16 €
Repro + publicite	10 030,00 €	Emprunts	550 000,00 €
Mobiliers estimatif	58 213,34 €	Prêt CAF	48 000,00 €
Total HT	2 070 350,47 €	Sous total	819 374,16 €
Montant éligible TVA	1 899 138,72 €		
TVA	379 821,74 €		
Total TTC	2 456 172,21 €	Total	2 456 172,21 €

M. Pierrick MARAIS trouve anormal de recourir à un emprunt à cause de subventions qui ne sont pas versées.

M. Patrick MAILLARD ajoute que cette séance fixée à une date aussi rapprochée du prochain conseil du 23 mai 2016, permet cependant de gagner une semaine pour le virement du prêt ce qui peut que satisfaire les fournisseurs en attente de paiement.

Mme Caroline LECLERC s'étonne que les conseillers municipaux n'en est pas été informés lors de la préparation budgétaire lors des commissions finances de février et de mars 2016.

M; Patrick MAILLARD estime que si la commune n'est pas endettée et aurait dû faire un emprunt pour supporter les dépenses liées à la construction du Pôle Enfance Jeunesse.

Myrtille GOUPIL pense qu'il ne faut pas attendre les subventions pour payer les fournisseurs.

M. Philippe OLIVIER partage cet avis et précise que les projets doivent être élaborés sans tenir compte des subventions.

M. Laurent PAPIN s'inquiète de la situation et s'interroge sur le montant du prêt sollicité. Sera-t-il suffisant pour payer toutes les factures ? Il craint qu'une nouvelle demande de prêt ne soit soumise au vote de l'assemblée lors d'un prochain conseil.

DECISION

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement du Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

• **DECIDE de recourir à un** contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un crédit relais pour montant à hauteur de 200 000 Euros sur une durée de 24 mois au taux de 1.05 %

• **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt

• **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour intervenir auprès du Crédit Mutuel et procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Après la délibéré, Mme Caroline LECLERC présente une question au Président de l'assemblée.
"Pourquoi M. Pascal PETIT et M. Clément FLANDRIN ont-ils reçu une convocation alors qu'ils ont déposé leur démission il y a 8 jours ?"

Elle rappelle les textes réglementaires issus du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise de nouveau que tout démissionnaire ne doit pas être convoqué au conseil municipal puisqu'il n'a plus la qualité de conseiller municipal.

M. Yannick TOULOUX précise à l'assemblée que M. le maire a fixé un conseil privé le vendredi 20 mai 2016 à 20h30 pour exposer cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Yannick TOULOUX, premier adjoint lève la séance à 20h40.

Le prochain conseil municipal est fixé le 23 mai 2016 20h30.

Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST	Clément FLANDRIN	Marie-Odile FOUCHER
Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT	Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC
Dany LECOQ	Patrick MAILLARD	Nathalie MARAIS-CHARTIER	Pierrick MARAIS
Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Pascal PETIT
Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX		